Nations Unies A/50/731/Add.1

Assemblée générale

Cinquantième session

Distr. Générale

15 février 1996
Original : Anglais

Point 132 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

La Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) a été établie par le Conseil de sécurité le 24 août 1993. Le présent rapport contient le budget de la Mission d'observation pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, qui correspond à un effectif de 135 observateurs militaires et de 139 civils (64 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 75 agents locaux).

Le budget, établi sur la base du coût intégral, s'élève à un montant brut de 17 115 300 dollars (montant net : 15 995 400 dollars). Il fait apparaître une légère augmentation par rapport à la période précédente, pour laquelle un montant brut de 16 115 300 dollars (montant net : 15 088 700 dollars) avait été prévu pour les 11 mois et demi allant du 14 juillet 1995 au 30 juin 1996 (soit l'équivalent d'environ 16 708 800 dollars en chiffres bruts pour une période de 12 mois).

Les mesures que devra prendre l'Assemblée générale sont indiquées au paragraphe 43 ci-après. L'Assemblée devra notamment ouvrir le crédit d'un montant brut de 7 606 650 dollars (montant net : 7 102 200 dollars) pour la période allant du 13 janvier au 30 juin 1996, qui a déjà été autorisé et mis en recouvrement aux termes de sa résolution 49/231 B du 12 juillet 1995 et de sa décision 50/449 du 22 décembre 1995, ainsi qu'un crédit d'un montant

96-03744 (F) 010396 110396

brut de 17 115 300 dollars (montant net : 15 995 400 dollars) pour le fonctionnement de la Mission durant la période de 12 mois allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, à mettre en recouvrement à raison d'un montant brut de 1 426 275 dollars (montant net : 1 332 950 dollars) par mois au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission d'observation.

Table des matières

		Paragraphes	Page
I.	Introduction	1 - 3	5
II.	Mandat politique	4	5
III.	Plan des opérations et ressources requises pour son exécution	5 - 21	6
	A. Opérations de la Mission d'observation	5 - 11	6
	B. Coopération entre la Mission d'observation et les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants	12 - 14	7
	C. Ressources requises pour les opérations	15	7
	D. Programmes spéciaux	16 - 21	7
IV.	Administration financière	22 - 28	8
	A. Exercice budgétaire	22	8
	B. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période allant du 7 août 1993 au 30 juin 1996	23	8
	C. État des contributions	24	9
	D. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale	25 - 28	9
V.	Remboursement des États qui fournissent des contingents	29	10
VI.	Signature de l'Accord sur le statut de la Mission	30 - 31	10
VII.	Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997	33 - 37	10
VIII.	Effectifs nécessaires	38 - 39	12
IX.	Observations concernant les recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	40 - 42	13
X.	Décisions que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquantième session	43	14

Page

Annexes

I. Effectifs militaires autorisés par le Conseil de sécurité 15

II. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 16

III. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 : indications complémentaires 21

A. Paramètres budgétaires 21

B. Écarts par rapport aux taux standard 24

C. Répartition mensuelle des ressources (dépenses courantes) 25

D. Dépenses prévues non renouvelables 32

E. Explications supplémentaires 38

IV. Organigrammes 39

V. Tableau des effectifs actuels et proposés 41

VI. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement du 7 août 1993 au 30 juin 1996 42

VII. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale 44

A. Contributions volontaires 44

B. Fonds d'affectation spéciale 44

I. Introduction

1. La Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) a été établie pour une première période de six mois par le Conseil de sécurité dans sa résolution 858 (1993) du 24 août 1993. Son mandat a été révisé et prorogé par des résolutions ultérieures du Conseil, la plus récente étant la résolution 1036 (1996) du 12 janvier 1996, par laquelle il a été prorogé du 13 janvier 1996 au 12 juillet 1996.

2. Dans sa résolution 49/231 B du 12 juillet 1995, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses pour le fonctionnement de la Mission d'observation jusqu'à concurrence d'un montant mensuel brut de 1 334 500 dollars (montant net : 1 246 000 dollars) pour la période allant du 13 janvier au 30 juin 1996, ce montant devant être mis en recouvrement au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission d'observation au-delà du 12 janvier 1996.

3. Le mandat de la Mission d'observation ayant été prorogé le 12 janvier 1996, un montant de 5 740 234 dollars a été mis en recouvrement auprès des États Membres pour la période allant du 13 janvier au 30 juin 1996, après déduction d'un montant total de 1 518 172 dollars qui avait déjà été porté à leur crédit. Ce montant, provenant du solde inutilisé pour la période allant du 14 janvier au 15 mai 1995, a été porté au crédit des États Membres qui s'étaient acquittés de leurs obligations financières au titre de la MONUG conformément aux dispositions de la décision 50/449 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1995. Un montant total de 374 042 dollars, correspondant au reste du solde inutilisé, a été déduit des sommes dont demeuraient redevables les États Membres qui ne s'étaient pas acquittés de leurs obligations financières au titre de la Mission d'observation.

II. Mandat politique

4. Le mandat actuel de la MONUG, dont l'effectif autorisé comprend 135 observateurs militaires et un chef des observateurs militaires, a été approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 937 (1994) du 21 juillet 1994, et consiste à :

   a) Contrôler et vérifier l'application par les parties de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces, signé à Moscou le 14 mai 1994;

   b) Observer les opérations de la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) dans le cadre de l'application de l'Accord;

   c) Vérifier, au moyen d'observations et de patrouilles, que les troupes des parties ne restent pas ni ne reviennent dans la zone de sécurité et que le matériel militaire lourd ne reste pas ni ne soit réintroduit dans la zone de sécurité ou dans la zone d'armement limité;

   d) Surveiller les sites où est entreposé le matériel militaire lourd retiré de la zone de sécurité et de la zone d'armement limité, en coopération avec la force de maintien de la paix de la CEI selon qu'il conviendra;

   e) Surveiller le retrait des troupes de la République de Géorgie, depuis la vallée de la Kodori jusqu'à des zones situées au-delà des limites de l'Abkhazie (Géorgie);

   f) Effectuer régulièrement des patrouilles dans la vallée de la Kodori;

   g) Enquêter, à la demande de l'une ou l'autre partie ou de la force de maintien de la paix de la CEI, ou de sa propre initiative, sur des violations signalées ou présumées de l'Accord, et essayer de régler ou de contribuer à régler les incidents de ce genre;

   h) Présenter périodiquement, dans le cadre de son mandat, des rapports au Secrétaire général, en particulier sur l'application de l'Accord, sur toutes les violations et les enquêtes menées à leur sujet par la MONUG, et sur tout autre fait nouveau pertinent;

i) Maintenir des contacts étroits avec les deux parties au conflit et coopérer avec la force de maintien de la paix de la CEI et, par sa présence dans la zone, contribuer à créer des conditions propices au retour des réfugiés et des personnes déplacées dans l'ordre et la sécurité.

III. Plan des opérations et ressources requises pour son exécution

A. Opérations de la Mission d'observation

5. La conception initiale des opérations de la MONUG était fondée sur l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces, signé à Moscou le 14 mai 1994 par le Gouvernement géorgien et les autorités abkhazes, qui délimitait notamment une zone de sécurité, une zone d'armement limité et des zones dans lesquelles le matériel militaire retiré de la zone de sécurité et de la zone d'armement limité serait entreposé. Il désignait aussi les zones, y compris la vallée de la Kodori, qui seraient patrouillées et surveillées par la force de maintien de la paix de la CEI et les observateurs militaires.

6. Le déploiement de la MONUG sur le terrain a été modifié récemment, le but étant de stationner un plus grand nombre d'observateurs militaires à titre permanent dans la zone de sécurité. Ce redéploiement a été achevé le 15 novembre 1995. Le Chef des observateurs militaires et la majorité du personnel chargé des opérations sont désormais basés au quartier général de la MONUG à Soukhoumi, le quartier général administratif restant à Pitsounda. La responsabilité de l'organisation de patrouilles dans la zone d'armement limité a été transférée de Soukhoumi au secteur de Gali, mais le quartier général principal de Soukhoumi continue d'être chargé d'organiser les patrouilles dans la vallée de la Kodori. Le bureau de liaison de Tbilissi continue à fonctionner avec un effectif de quatre observateurs militaires.

7. Le Chef de mission fait rapport au Secrétaire général, en particulier sur l'application de l'Accord de cessez-le-feu, sur toutes violations de l'Accord et sur les enquêtes menées à ce sujet par la MONUG, de même que sur les progrès des négociations en cours pour parvenir à un règlement politique global entre la Géorgie et l'Abkhazie.

8. Cinq bases d'opérations des équipes de la MONUG (trois dans le secteur de Gali, à Ingouri Ges, Otobaya et Zemo-Bargevi, et deux dans le secteur de Zougdidi, à Dzvari et Darcheli) assurent une présence constante de la Mission d'observation dans des zones qui, dans les conditions actuelles, sont névralgiques et permettent à cette dernière de coopérer étroitement avec la force de maintien de la paix de la CEI. Une sixième base d'opérations, située à Azhara, a été fermée temporairement à compter du 4 décembre 1995.

9. Pour s'acquitter efficacement de ses fonctions de surveillance, la MONUG utilise des patrouilles mobiles opérant à partir des deux postes de commandement de secteur à Gali et Zougdidi et des bases d'opérations.

10. Par l'intermédiaire de son bureau de liaison de Tbilissi, la MONUG coopère avec les représentants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les principaux responsables échangeant des informations sur leurs activités respectives.

11. La MONUG a continué à coopérer, dans les limites de son mandat, avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres organismes humanitaires exerçant des activités dans la région. La coopération avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales présentes dans la région est assurée au moyen des réunions organisées deux fois par semaine pour examiner des questions d'intérêt mutuel, notamment des questions de sécurité.

B. Coopération entre la Mission d'observation et les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants

12. Au paragraphe 6 b) de sa résolution 937 (1994), le Conseil de sécurité a chargé la MONUG d'observer les opérations de la force de maintien de la paix de la CEI dans le cadre de l'application de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces. La MONUG signale que la force de maintien de la paix de la CEI a mené ses opérations conformément à l'accord. Elle est déployée de part et d'autre de la zone de sécurité et, comme convenu par les parties, dans la vallée de la Kodori. Elle a établi des postes dans ces zones et les patrouille soit en coopération avec la MONUG soit indépendamment.

13. La coopération entre la MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI devenue satisfaisante à tous les niveaux, et des réunions ont lieu périodiquement pour examiner des problèmes d'intérêt commun.

14. Les échanges d'informations entre la MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI, qui ont soulevé des problèmes dans le passé (voir document S/1995/937, par. 33), se déroulent désormais sans retards ni réserves.

C. Ressources requises pour les opérations

15. Pour s'acquitter des tâches ci-dessus conformément à la conception des opérations qui vient d'être décrite, la MONUG dispose, comme prévu dans la résolution 937 (1994) du Conseil de sécurité, d'un effectif de 135 observateurs militaires (plus le Chef des observateurs militaires, qui est un civil) appuyés par 64 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 75 agents locaux.

D. Programmes spéciaux

16. Les programmes spéciaux concernant l'assistance humanitaire et les droits de l'homme sont administrés par d'autres organismes des Nations Unies et leur coût n'est donc pas inclus dans les présentes prévisions de dépenses.

1. Assistance humanitaire

17. La Commission quadripartite composée de représentants des parties géorgienne et abkhaze, de la Fédération de Russie et du HCR, qui a été créée à la suite de la signature de l'accord quadripartite le 4 avril 1994, existe toujours. Elle est principalement chargée de s'occuper du rapatriement librement consenti des réfugiés et des personnes déplacées. Il ne s'est toutefois produit aucun changement majeur en ce qui concerne la situation des personnes déplacées, y compris les possibilités de rapatriement librement consenti de ces personnes en Abkhazie en toute sécurité et dans la dignité.

18. Des réunions quadripartites auxquelles participent le Chef des observateurs militaires de la MONUG et le chef d'état-major de la force de maintien de la paix de la CEI sont organisées une fois par semaine sous la présidence de la force de maintien de la paix de la CEI. Des représentants des administrations locales de Gali et de Zougdidi, ainsi que les chefs des milices ou de la police assistent périodiquement à ces réunions, où sont examinées des questions portant sur la sécurité en général, la criminalité et les enquêtes criminelles, les échanges d'otages et des questions humanitaires.

19. Au 29 décembre 1995, en réponse à l'appel global interorganisations pour le Caucase lancé par le Département des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU pour 1995-1996, la communauté des donateurs avait annoncé ou versé 20,6 millions de dollars sur les 36,8 millions de dollars nécessaires pour l'exécution de projets d'assistance humanitaire en Géorgie. En février 1996, le Département lancera un

appel supplémentaire pour le Caucase, et demandera au total 15,1 millions de dollars pour la Géorgie pour la période allant du 1er janvier au 31 mai 1996.

2. Droits de l'homme

20. Au paragraphe 9 de sa résolution 993 (1995) du 12 mai 1995, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général, dans le contexte du paragraphe 7 de sa résolution 971 (1995) du 12 juin 1995, d'étudier les moyens d'améliorer le respect des droits de l'homme dans la région.

21. Dans ses rapports du 8 novembre 1995 (S/1995/937) et du 2 janvier 1996 (S/1996/5), le Secrétaire général a décrit les efforts en cours pour trouver les moyens d'améliorer le respect des droits de l'homme dans la région. Dans le cadre de ces efforts, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Géorgie et son adjoint ont engagé des consultations avec les autorités abkhazes au sujet d'un programme pour la protection et la promotion des droits de l'homme en Abkhazie. Ils ont également rencontré le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, qui a pris note avec satisfaction de cette initiative et qui, en coopération avec l'OSCE, élaborera un programme concret qui sera par la suite discuté avec les autorités abkhazes. Ce programme serait exécuté par l'Organisation des Nations Unies en coopération avec l'OSCE et avec la participation du HCR et d'autres organismes intéressés.

IV. Administration financière

A. Exercice budgétaire

22. Depuis la création de la Mission, les comptes de la MONUG ont été tenus sur la base des périodes couvertes par ses mandats. À partir du 1er juillet 1996, l'exercice budgétaire portera sur une période de 12 mois, allant du 1er juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante, conformément à la section I de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1994.

B. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période allant du 7 août 1993 au 30 juin 1996

23. Le tableau 1 ci-après indique le montant total des ressources (montant brut : 39 816 404 dollars) mises à la disposition de la MONUG ainsi que le montant estimatif des dépenses de fonctionnement (montant brut : 32 481 382 dollars) pendant la période allant du 7 août 1993 au 30 juin 1996. Les chiffres indiqués tiennent compte des sommes portées au crédit des États Membres (montant brut de 6 822 886 dollars) qui ont été déduites de leurs quotes-parts. Compte tenu des ajustements apportés aux rapports précédents sur l'exécution du budget pour les périodes qui ont pris fin le 15 mai 1995, il reste actuellement un solde inutilisé d'un montant brut de 512 136 dollars. On trouvera des informations détaillées à ce sujet à l'annexe VI.

Tableau 1

Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période allant de la création de la Mission jusqu'au 30 juin 1996, y compris les contributions volontaires en nature et état des contributions mises en recouvrement (au 31 janvier 1996)
(En dollars des États-Unis)

		Montant brut
a)	*Ressources*	
	Crédits ouverts	32 209 754
	Dépenses autorisées	7 606 650
	Contributions volontaires en nature[a]	—
	Total	**39 816 404**
b)	*Sommes portées au crédit des États Membres*	
	Contributions du personnel	1 490 373
	Solde inutilisé	6 646 712
	Excédents d'exercices précédents	—
	Total	**8 137 085**
c)	*Montant mis en recouvrement auprès des États Membres*	32 053 361
d)	*Montant reçu*	25 394 243
e)	*Montant à recevoir*	6 641 460
f)	*Dépenses de fonctionnement*	
	Crédits ouverts/dépenses autorisées	32 481 382
	Contributions volontaires en nature	—
g)	*Solde inutilisé*	512 136
h)	*Montants empruntés sur d'autres comptes*	—

[a] Fourniture d'un avion à partir du 1er mars 1996 — valeur à déterminer.

C. État des contributions

24. Au 31 janvier 1996, un montant total de 32 053 361 dollars avait été mis en recouvrement auprès des États Membres pour la période allant du 24 août 1993 au 30 juin 1996. Ceux-ci avaient versé 25 394 243 dollars. Les contributions à recevoir ayant été réduites de 17 658 dollars en application de la résolution 50/83 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1995, il restait à recevoir un montant de 6 641 460 dollars.

D. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

25. Dans un rapport antérieur, le Secrétaire général a indiqué que le Gouvernement suisse avait versé au compte spécial de la MONUG, depuis sa création, une contribution volontaire en espèces d'un montant de 1 million de francs suisses (soit l'équivalent de 681 896 dollars des États-Unis). Le donateur a demandé que ce montant soit viré à un fonds d'affectation spéciale, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 28 ci-après.

26. Le Gouvernement suisse a également offert de mettre un appareil Fokker F-27 à la disposition de la MONUG, à compter du 1er mars 1996, à titre de contribution volontaire en nature. Les dépenses de fonctionnement de l'appareil seront à la charge de la Mission d'observation.

27. Un fonds de contributions volontaires a été créé le 29 juillet 1994, conformément au paragraphe 10 de la résolution 937 (1994) du Conseil de sécurité en date du 21 juillet 1994, pour appuyer l'application de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces. À ce jour, une contribution de 5 000 dollars a été annoncée par le Gouvernement israélien et un montant de 400 000 francs suisses (soit l'équivalent de 327 600 dollars des États-Unis) a été versé par le Gouvernement suisse.

28. Comme suite à la résolution 971 (1995) du Conseil de sécurité en date du 12 janvier 1995, un fonds d'affectation spéciale pour les négociations visant à parvenir à un règlement global du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie a été créé le 15 juin 1995, grâce au virement de la contribution de 1 million de francs suisses versée par le Gouvernement suisse, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 25 ci-dessus. Ce fonds vise à appuyer le processus de négociation et, en particulier, les activités de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Géorgie. À ce jour, aucune contribution volontaire supplémentaire n'a été reçue pour ce compte.

V. Remboursement des États qui fournissent des contingents

29. L'élément militaire de la MONUG comprenant uniquement des observateurs, aucun remboursement n'est à effectuer au titre des contingents.

VI. Signature de l'accord sur le statut de la Mission

30. L'accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement géorgien sur le statut de la MONUG est entré en vigueur le 15 octobre 1994.

31. Par un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, un accord a été conclu pour faciliter le déplacement du personnel de la MONUG, des fournitures logistiques et du matériel entre la Fédération de Russie et la Géorgie. Cet accord a pour but d'assurer l'application à la MONUG de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, à laquelle la Fédération de Russie est partie, y compris les dispositions concernant l'exonération des taxes et droits de douane.

VII. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997

32. Dans un rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité le 7 août 1995 (S/1995/657), le Secrétaire général a informé le Conseil, entre autres choses, de sa décision de nommer un adjoint résident de son Envoyé spécial pour la Géorgie, qui exercerait aussi les fonctions de chef de la Mission d'observation. Dans une déclaration publiée le 18 août 1995 (S/PRST/1995/39), le Président du Conseil a indiqué que le Conseil avait pris note avec satisfaction de la décision du Secrétaire général.

33. Dans une lettre datée du 25 septembre 1995 qu'il a adressée au Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Contrôleur a indiqué que le coût de la création du Bureau de l'adjoint de l'Envoyé spécial était estimé à 436 200 dollars (en chiffres nets) pour la période allant du 1er octobre 1995 au 30 juin 1996. Ce montant, se rapportant aux dépenses différentes au personnel civil (337 500 dollars), aux locaux (20 900 dollars), aux transmissions (39 800 dollars), au matériel divers (37 100 dollars) et aux fournitures et services (900 dollars) pourrait être couvert au moyen des ressources disponibles grâce au redéploiement de fonds inutilisés au titre des opérations aériennes.

34. Le Secrétaire général a donc demandé au Comité consultatif d'approuver la création du Bureau de l'adjoint de l'Envoyé spécial, comprenant trois postes supplémentaires de fonctionnaire recruté sur le plan international, l'un pour l'adjoint résident de l'Envoyé spécial pour la Géorgie et Chef de mission de la MONUG (D-2) et deux pour des agents de sécurité.

35. Dans une lettre datée du 28 septembre 1995, le Président du Comité consultatif a fait savoir au Secrétaire général que le Comité approuvait la création de ce bureau.

36. Le coût du maintien de la MONUG pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 est estimé à 17 115 300 dollars en chiffres bruts (montant net : 15 995 400 dollars). Environ 58 % de ce montant a été calculé sur la base des taux et coûts standard indiqués dans le Manuel des coûts standard, les 42 % restants concernant les dépenses propres à la Mission, lesquelles sont décrites dans les sections A et B de l'annexe III.

Tableau 2

Récapitulation des dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	14 juillet 1995 au 30 juin 1996	*1er juillet 1996 au 30 juin 1997*	*Variations*
Dépenses non renouvelables	635 100	610 900	(24 200)
Dépenses courantes	15 480 200	16 504 400	1 024 200
Total	**16 115 300**	**17 115 300**	**1 000 000**

37. Le coût moyen d'un observateur militaire s'élève à 347 dollars par jour, y compris les coûts imputables, contre 327 dollars au cours de la période précédente (14 juillet 1995-30 juin 1996). Les principales variations par rapport à cette période s'expliquent par les facteurs ci-après :

Poste de dépense	*Variation par rapport aux prévisions précédentes*
Dépenses afférentes au personnel civil	L'augmentation est due à la régularisation des effectifs du Bureau de l'Envoyé spécial adjoint et de l'élimination de l'abattement de 10 % pour mouvements de personnel dans la mesure où l'on compte que la Mission sera pleinement déployée au cours de la période considérée
Opérations aériennes	Une réduction de 50 % est prévue pour le coût des opérations aériennes, dans la mesure où l'appareil sera fourni à titre de contribution volontaire en nature
Transports	L'augmentation des dépenses au titre des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien, des carburants et lubrifiants et de l'assurance est liée à l'augmentation du nombre de véhicules
Transmissions	Une réduction du coût global des communications par réseaux commerciaux est prévue du fait de la mise en service de la deuxième station terrienne
Rations	Aucun montant n'avait été prévu à ce titre au cours de la période précédente
Fournitures et services	Les augmentations enregistrées au titre des dépenses courantes mensuelles correspondant à cette rubrique résultent du fait que dans le rapport précédent, les dépenses avaient, dans de nombreux cas, été considérées comme des dépenses non renouvelables
Information	Les dépenses à cette rubrique n'ayant pas encore été incluses parmi les dépenses non renouvelables au cours de la période précédente, on observe une augmentation des dépenses courantes
Fret	Une réduction minime est prévue à cette rubrique
Dépenses non renouvelables	Le montant des dépenses non renouvelables est moins élevé qu'au cours de la période précédente

VIII. Effectifs nécessaires

38. Les tableaux 4 et 5 ci-après indiquent les effectifs proposés, à savoir 64 fonctionnaires recrutés sur le plan international (2 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 5 P-2, 22 agents du Service mobile, 9 agents du Service de sécurité, 16 agents des services généraux) et 75 agents locaux. Le nombre total de postes est le même qu'au cours de la période précédente, mais 2 postes, à savoir 1 P-3 et 1 P-4 ont été remplacés par 1 P-2 et 1 P-3, respectivement.

39. Le tableau 3 indique les changements dans le tableau d'effectifs proposés par catégorie et par classe et le tableau 4 la répartition des effectifs par lieu de déploiement. On trouvera à l'annexe V la ventilation des effectifs. Aucun poste supplémentaire n'est demandé à ce stade.

Tableau 3

Changements dans le tableau d'effectifs proposé

	Période précédente	*Effectifs proposés*	*Différence nette*
D-2	2	2	—
D-1	1	1	—
P-5	1	1	—
P-4	4	3	(1)
P-3	5	5	—
P-2	4	5	1
Service mobile	22	22	—
Services généraux			
1re classe	—	—	—
Autres classes	16	16	—
Service de sécurité	9	9	—
Total partiel	**64**	**64**	**—**
Personnel local	75	75	—
Total	**139**	**139**	**—**

Tableau 4

Répartition par lieu de déploiement

	Pitsounda	*Bureau de l'Envoyé spécial adjoint/Chef de mission*	*Bureau du Chef des observateurs militaires à Soukhoumi*	*Secteur de Soukhoumi*	*Secteur de Gali*	*Secteur de Zougdidi*	*Bureau de liaison de Tbilissi*	*Total*
D-2	—	1	1	—	—	—	—	2
D-1	1	—	—	—	—	—	—	1
P-5	—	1	—	—	—	—	—	1
P-4	2	1	—	—	—	—	—	3
P-3	3	1	1	—	—	—	—	5
P-2	4	1	—	—	—	—	—	5
Service mobile	17	—	—	1	3	1	—	22
Services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	14	1	1	—	—	—	—	16
Service de sécurité	7	2	—	—	—	—	—	9
Total partiel	**48**	**8**	**3**	**1**	**3**	**1**	**—**	64
Personnel local	49	1	—	7	10	7	1	75
Total	**97**	**9**	**3**	**8**	**13**	**8**	**1**	**139**

IX. Observations concernant les recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

40. Au paragraphe 16 de son rapport du 2 juin 1995 (A/49/766/Add.1), le Comité consultatif a noté que des dépenses supplémentaires avaient été engagées au titre des déplacements périodiques à Moscou de membres de la MONUG et chargés d'effectuer des opérations bancaires, et au titre des commissions bancaires.

41. Comme il n'y a pas d'établissement bancaire à Pitsounda (Géorgie), de nombreuses opérations doivent être effectuées en espèces ou par chèque à Istanbul (Turquie). Les billets de banque doivent être achetés en dehors de la zone de la Mission et des membres du personnel de la Mission doivent aller les chercher.

42. À l'heure actuelle, un service de message est utilisé pour le transport de l'argent liquide. Des efforts sont en cours pour mettre en place un mécanisme de paiement plus sûr et plus économique permettant notamment de réduire le nombre et la valeur des opérations effectuées en espèces, mais non la fréquence des déplacements.

X. Décisions que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquantième session

43. En ce qui concerne le financement de la MONUG, l'Assemblée générale doit prendre les décisions suivantes à sa cinquantième session :

a) Ouvrir le crédit d'un montant brut de 7 606 650 dollars (montant net : 7 102 000 dollars) pour la période allant du 13 janvier au 30 juin 1996, montant qui a déjà été autorisé et mis en recouvrement aux termes de sa résolution 49/231 B et de sa décision 50/449;

b) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 17 115 300 dollars (montant net : 15 995 400 dollars) pour assurer le fonctionnement de la Mission d'observation durant la période de 12 mois allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 et mettre en recouvrement un montant brut de 1 426 275 dollars (montant net : 1 332 950 dollars) par mois au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission d'observation;

c) Porter au crédit des États Membres leur part respective du solde inutilisé d'un montant brut de 512 136 dollars (montant net : 339 846 dollars) pour les périodes terminées le 15 mai 1995.

Annexe I
Effectifs militaires autorisés par le Conseil de sécurité

Mandat	*Résolution du Conseil de sécurité*	*Observateurs militaires*
Établissement de la MONUG	858 (1993)	87[a]
Mandat intérimaire révisé	881 (1993)	(83)
Renforcement de la MONUG	892 (1993)	50
Renforcement de la MONUG et révision du mandat	937 (1994)	81
Total		**135**

[a] Compte non tenu du Chef des observateurs militaires qui, aux fins des prévisions de dépenses, est considéré comme un civil.

Annexe II
Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997

(En milliers de dollars des États-Unis)

		1er juillet 1996-30 juin 1997		
	14 juillet 1995-30 juin 1996	*Total*	*Dépenses non renouvelables*	*Dépenses renouvelables*
1. Personnel militaire				
a) Observateurs militaires				
Indemnité de subsistance (missions)	4 050,7	4 159,2	—	4 159,2
Frais de voyage	563,2	564,0	—	564,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	26,1	27,0	—	27,0
Total partiel	**4 640,0**	**4 750,2**	**—**	**4 750,2**
b) Contingents				
Rations	—	42,0	—	42,0
c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
Matériel appartenant aux contingents	24,2	28,9	—	28,9
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	40,0	40,0	—	40,0
Total partiel	**64,2**	**68,9**	**—**	**68,9**
Total, rubrique 1	**4 704,2**	**4 861,1**	**—**	**4 861,1**
2. Personnel civil				
a) Police civile	—	—	—	—
b) Personnel international et personnel local				
Traitements du personnel international	2 587,4	3 192,4	—	3 192,4
Traitements du personnel local	159,5	251,7	—	251,7
Consultants	—	—	—	—
Heures supplémentaires	31,9	—	—	—
Dépenses communes de personnel	1 744,6	2 166,4	—	2 166,4
Indemnité de subsistance (missions)	1 652,7	1 986,9	—	1 986,9
Autres voyages autorisés	70,6	140,0	—	140,0
Total partiel	**6 246,7**	**7 737,4**	**—**	**7 737,4**
c) Personnel contractuel international	—	—	—	—
d) Volontaires des Nations Unies	—	—	—	—
e) Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—
f) Observateurs électoraux civils	—	—	—	—
Total, rubrique 2	**6 246,7**	**7 737,4**	**—**	**7 737,4**

		14 juillet 1995-30 juin 1996	1er juillet 1996-30 juin 1997 Total	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables
3.	**Locaux/hébergement**				
	Location de locaux	296,3	370,5	—	370,5
	Aménagement et rénovation des locaux	17,4	28,0	28,0	—
	Fournitures d'entretien	17,4	37,2	—	37,2
	Services d'entretien	52,2	36,0	—	36,0
	Éclairage, chauffage, énergie et eau	51,0	52,8	—	52,8
	Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—	—	—	—
	Total, rubrique 3	**434,3**	**524,5**	**28,0**	**496,5**
4.	**Remise en état des infrastructures**	—	6,0	6,0	—
5.	**Transports**				
	Achat de véhicules	42,6	353,1	353,1	—
	Location de véhicules	—	—	—	—
	Matériel d'atelier	32,1	28,8	28,8	—
	Pièces de rechange, réparations et entretien	288,5	422,0	—	422,0
	Carburant et lubrifiants	125,7	190,6	—	190,6
	Assurance	51,4	21,0	—	21,0
	Total, rubrique 5	**540,3**	**1 015,5**	**381,9**	**633,6**
6.	**Opérations aériennes**				
	a) Hélicoptères	—	—	—	—
	b) Avions				
	Location/affrètement	370,0	—	—	—
	Carburant et lubrifiants	290,0	267,5	—	267,5
	Déploiement/retrait	—	12,0	—	12,0
	Vols de ravitaillement	—	—	—	—
	Peinture/préparation	—	—	—	—
	Assurance responsabilité et risques de guerre	290,0	120,0	—	120,0
	Total partiel	**950,0**	**399,5**	**—**	**399,5**
	c) Indemnité de subsistance des équipages	124,1	107,8	—	107,8
	d) Autres dépenses				
	Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	124,7	60,0	—	60,0
	Droits d'atterrissage et manutention au sol	58,0	60,0	—	60,0
	Réservoirs de carburant	—	—	—	—
	Total partiel	**182,7**	**120,0**	**—**	**120,0**
	Total, rubrique 6	**1 256,8**	**627,3**	**—**	**627,3**

		1er juillet 1996-30 juin 1997		
	14 juillet 1995-30 juin 1996	*Total*	*Dépenses non renouvelables*	*Dépenses renouvelables*
7. Opérations navales	—	—	—	—
8. Transmissions				
a) Éléments complémentaires				
Matériel de transmissions	58,7	39,3	39,3	—
Pièces de rechange et fournitures	32,5	62,2	—	62,2
Matériel d'atelier et d'essai	33,5	8,7	8,7	—
Communications par réseaux commerciaux	394,0	307,0	—	307,0
Total partiel	**518,7**	**417,2**	**48,0**	**369,2**
b) Contrat relatif au réseau principal	—	—	—	—
Total, rubrique 8	**518,7**	**417,2**	**48,0**	**369,2**
9. Matériel divers				
Mobilier de bureau	30,2	26,1	26,1	—
Matériel de bureau	31,5	29,9	29,9	—
Matériel informatique	85,0	34,3	34,3	—
Groupes électrogènes	33,9	—	—	—
Matériel d'observation	72,4	—	—	—
Citernes à essence et débitmètres	15,7	—	—	—
Matériel médical et dentaire	2,5	—	—	—
Matériel d'hébergement	8,2	9,2	9,2	—
Matériel divers	6,0	—	—	—
Matériel pour la défense des périmètres	—	3,4	3,4	—
Matériel d'épuration de l'eau	24,0	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	15,5	58,7	—	58,7
Total, rubrique 9	**324,9**	**161,6**	**102,9**	**58,7**
10. Fournitures et services				
a) Services divers				
Vérification des comptes	39,9	45,1	—	45,1
Services contractuels	—	—	—	—
Services informatiques	—	—	—	—
Service de sécurité	17,4	24,0	—	24,0
Services et traitements médicaux	23,6	14,6	—	14,6
Services d'entretien	—	—	—	—
Demandes d'indemnisation et règlements	11,6	12,0	—	12,0
Dépenses de représentation	1,2	3,6	—	3,6
Autres services	98,6	120,0	—	120,0
Total partiel	**192,3**	**219,3**	**—**	**219,3**

	14 juillet 1995-30 juin 1996	1er juillet 1996-30 juin 1997 Total	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables
b) Fournitures diverses				
Papeterie et fournitures de bureau	23,2	48,0	—	48,0
Fournitures médicales	60,0	90,0	—	90,0
Fournitures sanitaires et de nettoyage	11,6	24,0	—	24,0
Abonnements	2,3	2,4	—	2,4
Fournitures électriques	11,6	16,0	—	16,0
Bâches antiprojectiles (pour véhicules)	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	23,8	43,0	43,0	—
Fournitures pour la défense des périmètres	6,0	—	—	—
Cartes d'état-major	5,0	1,1	1,1	—
Intendance et magasins	—	6,0	—	6,0
Total partiel	**143,5**	**230,5**	**44,1**	**186,4**
Total, rubrique 10	**335,8**	**449,8**	**44,1**	**405,7**
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—	—
12. Programmes d'information				
Matériel	—	—	—	—
Fournitures et accessoires	—	—	—	—
Services contractuels	—	—	—	—
Dépenses de production du Département de l'information	16,0	15,0	—	15,0
Total, rubrique 12	**16,0**	**15,0**	**—**	**15,0**
13. Programmes de formation	—	—	—	—
14. Programmes de déminage	—	—	—	—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—	—
16. Fret aérien et de surface				
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	—	—	—
Transport aérien militaire	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	180,0	180,0	—	180,0
Total, rubrique 16	**180,0**	**180,0**	**—**	**180,0**
17. Système intégré de gestion	—	—	—	—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	531,0	—	—	—
19. Contributions du personnel	1 026,6	1 119,9	—	1 119,9
Total, rubriques 1 à 19	**16 115,3**	**17 115,3**	**610,9**	**16 504,4**

		1er juillet 1996-30 juin 1997		
	14 juillet 1995-30 juin 1996	*Total*	*Dépenses non renouvelables*	*Dépenses renouvelables*
20. Recettes provenant des contributions du personnel	(1 026,6)	(1 119,9)	—	(1 119,9)
21. Contributions volontaires en nature (prévues au budget)	—	—	—	—
Total, rubriques 20 et 21	**(1 026,6)**	**(1 119,9)**	**—**	**(1 119,9)**
Montant brut des ressources nécessaires	16 115,3	17 115,3	610,9	16 504,4
Montant net des ressources nécessaires	15 088,7	15 995,4	610,9	15 384,5
22. Contributions volontaires en nature (non prévues au budget)	—	—	—	—
Total des ressources	**15 088,7**	**15 995,4**	**610,9**	**15 384,5**

Annexe III
Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 : indications complémentaires

A. Paramètres budgétaires[a]

		Prévisions de dépenses					
	Prévision antérieure en cas de différence	*Effectif moyen*	*Coût de la rotation ou coût unitaire*	*Coût jour-nalier*	*Coût mensuel*	*Coût annuel*	*Explication*
			Dollars des États-Unis				
1. Indemnité de subsistance (missions)							A fait l'objet d'un examen par le Bureau de la gestion des ressources humaines le 16 décembre 1994
Observateurs militaires		131		85,00			
Observateurs militaires		4		65,00[b]			
Personnel civil							
D-2		1		71,50[b]			
D-2/D-1		2		93,50			
Autres catégories		61		85,00			
2. Frais de voyage							
Observateurs militaires			2 000				
Personnel civil			5 000				
3. Rations						42 000[c]	Rations de secours
4. Personnel							
Observateurs militaires		135					
Personnel international		64					
Personnel local		75					
5. Personnel local							
Traitements nets	2 200					3 300	Augmentation des traitements à compter du 1er juin 1995
Dépenses communes de personnel	200					200	
Contributions du personnel	298					600	
Prime de risque	440					660	
Indemnité spéciale	—					4 200[c]	

a

b

c

	Prévision antérieure en cas de différence	*Prévisions de dépenses*					*Explication*
		Effectif moyen	*Coût de la rotation ou coût unitaire*	*Coût jour-nalier*	*Coût mensuel*	*Coût annuel*	
			Dollars des États-Unis				
6. Location de locaux							
Bureaux :							Augmentation mensuelle de 5 325 dollars due à la création du bureau de l'Envoyé spécial adjoint, à la reconfiguration d'autres bureaux et à des hausses prévues des loyers
Pitsounda	16 100				17 576		
Quartier général et bureau de secteur de Soukhoumi	3 500				4 185		
Tbilissi	1 300				4 000		
Secteur de Gali	500				566		
Secteur de Zougdidi	1 150				1 303		
Bases d'opérations des équipes :							
Darcheli	125				115		
Dzvari	125				115		
Zemo-Bargebi	125				50		
Repo-Tseri	—				115		
Inguri Ges	75				50		
Otabaya	75				50		
Postes d'observation :							
Kodori-Adjara	200				250		
Tagalony	75				—		
Ateliers de transport :							
Pitsounda	2 000				2 000		
Gali	—				200		
Garage de Soukhoumi	150				150		
Abri pour répéteur :							
Gali	50				50		
Ochamchira	—				100		
7. Aménagement des locaux	17 400					28 000[d]	
8. Fournitures d'entretien	1 500				3 100		Augmentation du nombre de locaux à entretenir
9. Services d'entretien	1 500				3 100		
10. Éclairage, chauffage, énergie et eau							
Électricité	1 000				1 000		
Eau	200				200		
Carburant pour groupes électrogènes	3 200				3 200		
11. Remise en état des infrastructures							
12. Véhicules						6 000	
Véhicules civils	130	135					
Ambulances	3	3					
13. Matériel d'atelier	32 100					11 500	

d

	Prévision antérieure en cas de différence	Prévisions de dépenses: Effectif moyen	Coût de la rotation ou coût unitaire	Coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	Explication
			Dollars des États-Unis				
14. Pièces de rechange, réparations et entretien							
Véhicules neufs						2 000	
Véhicules d'occasion	2 500					3 500	
15. Carburant et lubrifiants	2,92			4,16			Fluctuation des prix de l'essence
16. Assurance							
Véhicules civils	400	135				150	Taux établis par le Groupe des assurances de l'ONU
Ambulances		3				250	
17. Avions							
Fokker F-27		1					
18. Location d'un avion	31 900					—	Contribution volontaire
19. Frais de déploiement			12 000				
20. Heures de vol par mois		75					
21. Carburant	25 000			22 300			Différences de coût dues au changement de type d'avion
22. Assurance	25 000			10 000			
23. Indemnité de subsistance des équipages	10 700			8 800			Séjour en logements loués à la place d'hôtels
24. Autres dépenses afférentes aux opérations aériennes							
Contrôle de la circulation aérienne	10 750			5 000			L'avion sera basé à Tbilissi (Géorgie) au lieu de Sotchi (Fédération de Russie)
Droits d'atterrissage				5 000			
25. Communications par satellite							La mise en service de la deuxième station terrienne réduira les frais de communication
Répéteur à faisceau à couverture globale	5 000			3 600			
Terminaux INMARSAT M	—			2 000			
Terminaux INMARSAT A	15 000			10 000			
26. Communications par réseaux commerciaux							
Téléphone, télécopie et valise diplomatique	12 000			10 000			

B. Écarts par rapport aux taux standard

Objet de dépenses	*Taux standard*[a]	*Taux applicable à la Mission*	*Explication*
5. Transports			
Achat de véhicules	1 véhicule 4 x 4 pour 2,5 observateurs militaires	1 véhicule pour 2 observateurs militaires	Les observateurs militaires patrouillent deux par deux
8. Transmissions			
Matériel portatif de transmissions	1,5 poste radio par observateur militaire	1 poste radio par observateur militaire	Des radios supplémentaires sont nécessaires pour le personnel de sécurité et les membres de la force de maintien de la paix de la CEI

[a] Taux standard indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur les coûts et taux standard.

C. Répartition mensuelle des ressources (dépenses courantes)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Besoins (Nombre de personnes ou d'unités)	*Coût*	
		Par mois	*Par période de 12 mois*
1. Dépenses afférentes au personnel militaire			
a) Observateurs militaires	135		
Indemnité de subsistance (missions)		346,6	4 159,2
Frais de voyage[a]		47,0	564,0
Indemnité d'habillement et d'équipement		2,3	27,0
Total partiel		**395,9**	**4 750,2**
b) Contingents			
Rations[b]		3,5	42,0
c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire			
Matériel appartenant aux contingents		2,4	28,9
Remboursement des dommages causés aux véhicules appartenant aux contingents		—	—
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité[c]		3,3	40,0
Total partiel		**5,7**	**68,9**
Total, rubrique 1		**405,1**	**4 861,1**
2. Dépenses afférentes au personnel civil			
a) Police civile		—	—
b) Personnel international et personnel local			
Traitements du personnel international (montants nets)			
D-2	2	17,9	214,2
D-1	1	8,3	99,4
P-5	1	6,9	82,8
P-4	3	18,9	226,5
P-3	5	26,5	318,0
P-2	5	19,7	236,8
Service mobile	22	88,9	1 067,0
Services généraux (Autres classes)	16	49,2	590,4
Service de sécurité	9	29,8	357,3
Total partiel	**64**	**266,0**	**3 192,4**

a

b

c

	Besoins (Nombre de personnes ou d'unités)	*Coût*	
		Par mois	*Par période de 12 mois*
c) *Personnel local*[d]	75	21,0	251,7
Consultants	—	—	—
Heures supplémentaires	—	—	—
Indemnité de subsistance (missions)	—	165,6	1 986,9
Dépenses communes de personnel	—	118,7	1 424,1
Prime de risque[e]	—	61,9	742,3
Autres voyages autorisés	—	11,7	140,0
Total partiel	**—**	**357,8**	**4 293,3**
Total, rubrique 2	**139**	**644,8**	**7 737,4**
3. Locaux/hébergement			
Location de locaux			
Bureaux		27,6	331,6
Ateliers		2,2	26,4
Garage		0,2	1,8
Abri pour répéteur		0,2	1,8
Poste d'observation		0,3	3,0
Bases d'opérations des équipes		0,5	5,9
Total partiel		**30,9**	**370,5**
Aménagement et rénovation des locaux[f]		—	—
Fournitures d'entretien		3,1	37,2
Services d'entretien		3,0	36,0
Éclairage, chauffage, énergie et eau			
Électricité		1,0	12,0
Eau		0,2	2,4
Carburant pour groupes électrogènes		3,2	38,4
Total partiel		**10,5**	**126,0**
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués		—	—
Total, rubrique 3		**41,4**	**496,5**
4. Remise en état des infrastructures[f]		—	—

d

e

f

	Besoins (Nombre de personnes ou d'unités)	Coût	
		Par mois	Par période de 12 mois
5. Transports			
Achat de véhicules[f]		—	—
Location de véhicules		—	—
Matériel d'atelier		—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien[g]		—	—
Véhicules neufs	15	2,5	30,0
Véhicules d'occasion	112	32,7	392,0
Total partiel	**127**	**35,2**	**422,0**
Carburant et lubrifiants[g]	127		
Carburant		13,3	159,0
Lubrifiants		2,6	31,6
Total partiel	**127**	**15,9**	**190,6**
Assurance			
Véhicules civils	138	1,8	21,0
Total partiel	**138**	**1,8**	**21,0**
Total, rubrique 5		**52,8**	**633,6**
6. Opérations aériennes			
a) Hélicoptères		—	—
Total partiel		**—**	**—**
b) Avions			
Appareil Fokker F-27 fourni par un gouvernement[h]	1		
Location/affrètement		—	—
Carburant et lubrifiants		22,3	267,5
Déploiement/retrait		1,0	12,0
Peinture/préparation		—	—
Assurance (responsabilité et risques de guerre)		10,0	120,0
Total partiel	**1**	**33,3**	**399,5**

g

h

			Besoins (Nombre de personnes ou d'unités)	*Coût*	
				Par mois	*Par période de 12 mois*
	c)	*Indemnité de subsistance des équipages*	6	9,0	107,8
	d)	*Autres dépenses*			
		Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne		5,0	60,0
		Droits d'atterrissage et manutention au sol		5,0	60,0
		Citernes à carburant		—	—
		Total partiel		**10,0**	**120,0**
		Total, rubrique 6		**52,3**	**627,3**
7.	**Opérations navales**			**—**	**—**
8.	**Transmissions**				
	a)	*Éléments complémentaires*			
		Matériel de transmissions[f]		—	—
		Pièces de rechange et fournitures		5,2	62,2
		Matériel d'atelier et d'essai[f]		—	—
		Communications par réseaux			
		Communications par satellite			
		Répéteur	1	3,6	43,0
		Stations de satellite			
		Terminaux			
		INMARSAT A	3	10,0	120,0
		INMARSAT M	2	2,0	24,0
		Total partiel		**20,8**	**249,2**
		Autres dépenses			
		Téléphone		4,0	48,0
		Télécopie		2,5	30,0
		Valise diplomatique		3,5	42,0
		Total partiel		**10,0**	**120,0**
		Total partiel, rubrique 8 a)		**30,8**	**369,2**
	b)	*Contrat relatif au réseau principal*		—	—
		Total, rubrique 8		**30,8**	**369,2**

	Besoins (Nombre de personnes ou d'unités)	Coût	
		Par mois	Par période de 12 mois
9. Matériel divers			
Mobilier de bureau[f]		—	—
Matériel de bureau[f]		—	—
Matériel informatique[f]		—	—
Groupes électrogènes		—	—
Matériel d'observation		—	—
Citernes à essence et débitmètres		—	—
Citernes à eau et fosses septiques		—	—
Matériel médical et dentaire		—	—
Matériel d'hébergement[f]		—	—
Matériel divers		—	—
Matériel pour la défense des périmètres[f]		—	—
Matériel d'épuration de l'eau		—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien		4,9	58,7
Total, rubrique 9		**4,9**	**58,7**
10. Fournitures et services			
a) Services divers			
Vérification des comptes		3,8	45,1
Services contractuels		—	—
Services informatiques		—	—
Service de sécurité[i]		2,0	24,0
Services et traitements médicaux		1,2	14,6
Services d'entretien		—	—
Demandes d'indemnisation et règlements[j]		1,0	12,0
Dépenses de représentation		0,3	3,6
Autres services		10,0	120,0
Total partiel		**18,3**	**219,3**

i

j

	Besoins (Nombre de personnes ou d'unités)	*Coût*	
		Par mois	*Par période de 12 mois*
b) *Fournitures diverses*			
Papeterie et fournitures de bureau		4,0	48,0
Fournitures médicales		7,5	90,0
Fournitures sanitaires et de nettoyage		2,0	24,0
Abonnements		0,2	2,4
Fournitures électriques		1,3	16,0
Bâches antiprojectiles (pour véhicules)		—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants[f]		—	—
Fournitures pour la défense des périmètres		—	—
Cartes d'état-major[f]		—	—
Intendance et magasins		0,5	6,0
Total partiel		**15,5**	**186,4**
Total, rubrique 10		**33,8**	**405,7**
11. Fournitures et services liés aux élections		**—**	**—**
12. Programmes d'information			
Matériel		—	—
Accessoires et fournitures		—	—
Services contractuels		—	—
Coûts de production du Département de l'information		1,3	15,0
Total, rubrique 12		**1,3**	**15,0**
13. Programmes de formation		—	—
14. Programmes de déminage		—	—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation		—	—
16. Fret aérien et de surface			
Transport du matériel appartenant aux contingents		—	—
Transport aérien militaire		15,0	180,0
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées		—	—
Total, rubrique 16		**15,0**	**180,0**

	Besoins (Nombre de personnes ou d'unités)	*Coût*	
		Par mois	*Par période de 12 mois*
17. Système intégré de gestion		—	—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix		—	—
19. Contributions du personnel		93,3	1 119,9
Total, rubriques 1 à 19		**1 375,4**	**16 504,4**
20. Recettes provenant des contributions du personnel		(93,3)	(1 119,9)
Montant net des ressources nécessaires		1 282,0	15 384,5

D. Dépenses prévues non renouvelables

(En milliers de dollars des États-Unis)

1. Dépenses afférentes au personnel militaire	—
2. Dépenses afférentes au personnel civil	—
3. Locaux/hébergement	
a) Location de locaux	—
b) Aménagement et rénovation des locaux	
Renforcement des clôtures de sécurité à l'atelier de transport de Pitsounda et dans les bureaux de secteur de Gali et de Zougdidi; rénovation des stations de répéteurs, des bases d'opérations des équipes et des postes d'observation de manière à y installer des toilettes; rénovation de l'atelier de transport de Pitsounda de manière à y installer un bureau de réception, une pièce pour les gardes, des toilettes et des placards pour les vêtements des employés; construction d'une installation pour antenne dans la vallée de la Kodori	24,0
Aménagement et réparation du garage et de l'atelier de transport de Gali	4,0
Total partiel	**28,0**
c) Fournitures d'entretien	—
d) Service d'entretien	—
e) Éclairage, chauffage, énergie et eau	—
f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—
Total, rubrique 3	**28,0**
4. Remise en état des infrastructures	
a) Réfection des pistes	—
b) Réfection des routes	—
c) Réparation de ponts — Réparation des ponts donnant accès aux bases d'opérations des équipes et aux postes d'observation	6,0
Total, rubrique 4	**6,0**
5. Transports	

	Nombre actuel	*Adjoint de l'Envoyé spécial du Secrétaire général*	*Chef des observateurs militaires*	*Nombre d'unités à remplacer*	*Observateurs militaires*	*Véhicules supplémentaires à acheter*	*Coût unitaire*	*Coût total*
							En milliers de dollars É.-U.	
a) Achat de véhicules								
Berlines								
lourdes	—	1	—	—	—	1	20,0	20,0
moyennes	4	—	—	—	—	—	—	—
Jeep 4 x 4								
blindées	—	—	—	—	—	—	—	—
légères/moyennes	86	3	1	10	—	14	20,5	287,0
Autocars								
légers	7	—	—	—	—	—	—	—
Camions								
Camions lourds	1	—	—	—	—	—	—	—
Camions moyens	6	—	—	—	—	—	—	—
Camions légers	—	—	—	—	—	—	—	—
Camionnettes (double cabine)	9	—	—	—	—	—	—	—
Camions-citernes (carburant)	2	—	—	—	—	—	—	—
Camions-citernes (eau)	1	—	—	—	—	—	—	—
Dépanneuses	1	—	—	—	—	—	—	—
Chariots élévateurs à fourche	2	—	—	—	—	—	—	—

	Nombre actuel	*Adjoint de l'Envoyé spécial du Secrétaire général*	*Chef des observateurs militaires*	*Nombre d'unités à remplacer*	*Observateurs militaires*	*Véhicules supplémentaires à acheter*	*Coût unitaire*	*Coût total*
							En milliers de dollars É.-U.	
Remorques-citernes (eau)	6	—	—	—	—	—	—	—
Remorques-cargos	5	—	—	—	—	—	—	—
Ambulances	3	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	**133**	**4**	**1**	**10**	**0**	**15**	**—**	**307,0**
Fret (15 %)								46,1
Total partiel								**353,1**
b) Location de véhicules								—
c) Matériel d'atelier								
Pont élévateur	1	—	—	3	—	3	5,0	15,0
Outils de carrosserie à pompe hydraulique	1	—	—	2	—	2	4,0	8,0
Outils mécaniques	4	—	—	2	—	2	1,0	2,0
Total partiel	**6**	**—**	**—**	**7**	**—**	**7**	**—**	**25,0**
Fret (15 %)								3,8
Total partiel								**28,8**
d) Pièces de rechange, réparations et entretien								—
e) Carburant et lubrifiants								—
f) Assurance								—
Total, rubrique 5								**381,9**
6. Opérations aériennes								—
7. Opérations navales								—
8. Matériel de transmissions								
a) Éléments complémentaires[a]								
Matériel de transmissions								
Matériel VHF								
Appareils mobiles	150			10		10	2,4	24,0
Appareils portatifs	250			10		10	0,7	7,0
Radios sécurisées	—			10		10	1,2	12,0
Total partiel	**400**			**30**		**30**		**43,0**
Fret (15 %)								6,5
Total partiel								**49,5**
Tous articles disponibles en stock					(30)			(43,0)
Fret seulement								6,5
Total partiel	**400**			**30**		**—**		**6,5**

[a] Les postes radio mobiles et portatifs remplacent du matériel hors d'usage. Des radios sécurisées sont nécessaires pour la transmission d'informations confidentielles. Les autres articles demandés doivent permettre de répondre aux besoins fondamentaux de la mission.

	Nombre actuel	*Nombre d'unités à remplacer*	*Véhicules supplémentaires à acheter*	*Coût unitaire*	*Coût total*
				En milliers de dollars É.-U.	
Matériel téléphonique					
Liaison hertziennes	2	3	1	6,0	6,0
Matériel divers					
Stabilisateurs de tension, 4 kVA	4	8	4	5,0	20,0
Tour d'antenne, 150 pieds (30 m)	4	5	1	2,5	2,5
	8	13	5		28,5
Fret (15 %)					4,3
Total partiel					**32,8**
Pièces de rechange et fournitures					
Matériel d'atelier et d'essai					
Jeux de matériel d'essai (transmissions)	1	2	1	1,0	1,0
Jeux de matériel d'essai (transmissions)	—	3	3	0,8	2,3
Jeux de matériel Megher	—	2	2	1,5	2,9
Boîtes à outils	4	8	4	0,6	2,5
Total partiel	**5**	**15**	**10**		**8,7**
Communications par réseaux commerciaux					—
b) Réseau principal					—
Total, rubrique 8					**48,0**
9. Matériel divers					
Mobilier de bureau[b]					
Étagères en bois	13	21	8	0,148	1,2
Bureaux modulaires (60" x 30")	18	58	40	0,230	9,2
Tables de conférence	—	4	4	0,250	1,0
Fauteuils de cadre	4	17	13	0,260	3,4
Fauteuils pivotants	154[c]	184	30	0,150	4,5
Tables d'ordinateur	—	12	12	0,125	1,5
Classeurs (4 tiroirs)	57	70	13	0,290	3,8
Classeurs fermant à clef	—	1	1	0,100	0,1
Coffres-forts (pour armes)	—	1	1	0,790	0,8
Corbeilles de rangement	2	42	40	0,015	0,6
Total partiel	**248**	**410**	**162**		**26,1**
Matériel de bureau					
Machines à écrire électriques	13	15	2	0,7	1,4
Machines à écrire mécaniques	5	7	2	0,3	0,5
Télécopieurs	1	2	1	10,0	10,0
Déchiqueteuses moyennes	6	8	2	4,0	8,0

b

c

	Nombre actuel	*Nombre d'unités à remplacer*	*Véhicules supplémentaires à acheter*	*Coût unitaire*	*Coût total*
				En milliers de dollars É.-U.	
Grosses photocopieuses	—	1	1	10,0	10,0
Total partiel	**25**	**33**	**8**		**29,0**
Matériel informatique					
Cartes contrôleur	5	20	15	0,009	0,1
Cartes vidéo SVGA	5	10	5	0,063	0,3
Disques durs de 200 Mg IDE	5	10	5	0,093	0,5
Adaptateurs d'unités d'alimentation	20	40	20	0,030	0,6
Cartouches d'encre (imprimantes à laser)	77	115	38	0,085	3,2
Cartouches d'encre (desk jet 500)	134	250	116	0,017	2,0
Cartouches d'encre (Prt. 310)	136	250	114	0,017	1,9
Cartouches d'encre (10ex)	44	100	56	0,018	1,0
Disquettes	350	850	500	0,005	2,5
					12,2
Fret (15 %)					1,8
Total partiel					**14,0**
Support technique et mise à jour					
Redevance annuelle — logiciel de comptabilité Sun	1	2	1	5,5	5,5
Redevance annuelle — PROGEN	1	2	1	4,0	4,0
Mise à jour annuelle — PROGEN	1	2	1	2,8	2,8
Redevance annuelle — REALITY	1	2	1	8,0	8,0
Total partiel					**20,3**
Matériel spécialisé					—
Total partiel					**34,3**
Groupes électrogènes					—
Matériel d'observation					—
Citernes à essence et débitmètres					—
Citernes à eau et fosses septiques					—
Matériel médical et dentaire					—
Matériel d'hébergement					
Matériel supplémentaire					
Congélateurs	2	5	3	0,500	1,5
Cuisinières à gaz	—	6	6	0,050	0,3
Réservoirs souples à eau	—	6	6	0,100	0,6
Poêles à mazout	2	26	24	0,050	1,2
Lits de camp	24	44	20	0,280	5,6
Total partiel	**28**	**87**	**59**		**9,2**

		Nombre actuel	*Nombre d'unités à remplacer*	*Véhicules supplémentaires à acheter*	*Coût unitaire*	*Coût total*
					En milliers de dollars É.-U.	
	Matériel divers					
	Matériel pour la défense des périmètres					
	Sacs de sable	500	10 000	9 500	0,0003	2,9
	Pieux (6 pi)	—	120	120	0,0031	0,4
	Feuilles de tôle	—	24	24	0,0035	0,1
	Total partiel					**3,4**
	Matériel d'épuration de l'eau					—
	Matériel de réfrigération					—
	Pièces de rechange, réparations et entretien					—
	Total, rubrique 9					**102,9**
10. Fournitures et services						
a)	*Services divers*					—
b)	*Fournitures diverses*					
	Papeterie et fournitures de bureau					—
	Fournitures médicales					—
	Fournitures sanitaires et de nettoyage					—
	Abonnements					—
	Fournitures électriques					—
	Bâches antiprojectiles (pour véhicules)					—
	Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants[d]					
	Casques			50	0,121	6,1
	Accessoires			136	0,035	4,8
	Gilets pare-éclats			50	0,450	22,5
	Gilets pare-balles légers			5	0,500	2,5
	Drapeaux pour le quartier général (6' x 9')			20	0,021	0,4
	Drapeaux pour les postes d'observation (3' x 5')			10	0,008	0,1
	Drapeaux pour les véhicules (2' x 3')			500	0,003	1,7
						37,4
	Fret (15 %)					5,6
	Total partiel					**43,0**
	Fournitures pour la défense des périmètres					—
	Cartes d'état-major					1,1
	Intendance et magasins					—
	Total, rubrique 10					**44,1**

[d]

	Nombre actuel	*Nombre d'unités à remplacer*	*Véhicules supplémentaires à acheter*	*Coût unitaire*	*Coût total*
				En milliers de dollars É.-U.	
11. Fournitures et services liés aux élections					—
12. Programmes d'information					—
13. Programmes de formation					—
14. Programmes de déminage					—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation					—
16. Fret aérien et de surface					—
17. Système intégré de gestion					—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix					—
19. Contributions du personnel					—
Total, rubriques 1 à 19					**610,9**

E. Explications supplémentaires

1. *Rations*. Des ressources ont été prévues pour couvrir le coût de 6 000 rations de secours (coûtant 7 dollars l'unité) suffisantes pour une personne pendant 24 heures à garder en réserve pour les membres de la Mission en raison de l'insécurité dans la zone de la Mission, où plusieurs lieux de déploiement se trouvent aux plans 1 à 4 d'alerte en matière de sécurité. Si l'évolution de la situation empêchait l'achat de produits alimentaires de base, le personnel de la Mission se retrouverait sans vivres.

2. *Voyages autorisés*. Les ressources prévues à cette rubrique couvrent les frais de voyage de l'Envoyé spécial adjoint et d'un assistant à Sotchi, Tbilissi, Moscou, Genève et New York (68 000 dollars), six voyages aller retour de fonctionnaires du Secrétariat jusque dans la zone de la Mission (30 000 dollars) et les déplacements, à l'intérieur de la zone de la Mission, du personnel chargé des opérations bancaires et d'achat, à raison de 3 500 dollars par mois (42 000 dollars). Aucun montant n'a été inscrit au budget au titre des services de vérification interne, aucun voyage dans la zone de la Mission n'ayant été prévu pour la période à l'examen.

3. *Indemnité spéciale pour les interprètes*. La Mission a eu du mal à recruter localement un nombre suffisant d'interprètes pour les observateurs militaires dans les secteurs et les bases d'opérations des équipes, et a dû faire appel à des personnes résidant normalement à Sotchi. Compte tenu de cette situation, le Bureau de la gestion des ressources humaines a autorisé le versement d'une indemnité spéciale de 35 dollars par mois aux interprètes recrutés à Sotchi. À l'heure actuelle, ceux-ci représentent 13,3 % du personne local. Le montant total prévu pour la période (4 200 dollars) est inclus dans les traitements du personnel local.

4. *Achat de véhicules*. Des ressources ont été prévues pour l'achat de 15 véhicules qu'il est impossible d'obtenir à la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, à savoir une berline lourde destinée à l'Envoyé spécial adjoint, trois véhicules 4 x 4 destinés à son personnel d'appui et un au Chef des observateurs militaires, les 10 véhicules restants devant remplacer des véhicules du parc automobile dont le kilométrage atteint en moyenne 98 000 kilomètres.

5. *Autres services divers*. Le montant de 120 000 dollars prévu à cette rubrique doit permettre de couvrir les commissions bancaires (108 000 dollars), dont le montant a été calculé sur la base de 1,5 % des virements mensuels de 600 000 dollars, le coût des services ad hoc de techniciens d'ascenseurs et de liftiers, les honoraires d'agents en douane et le coût de l'établissement de cartes diplomatiques pour le personnel de la MONUG se rendant en Abkhazie (12 000 dollars).

6. *Information*. À l'heure actuelle, les activités d'information se limitent à la distribution d'imprimés. Des ressources ont été prévues pour faire de nouveaux tirages.

7. *Système intégré de gestion*. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique, la Mission ayant payé sa part du coût du projet.

8. *Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix*. Aucun montant n'est prévu pour le financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le budget du compte d'appui devant être présenté séparément à l'Assemblée générale lors de la reprise de sa cinquantième session.

9. *Contributions du personnel*. Les dépenses de personnel sont indiquées en chiffres nets à la rubrique 2 b). Le montant figurant ici correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

10. *Recettes provenant des contributions du personnel*. Le montant correspondant aux contributions du personnel (rubrique 19) est inscrit à cette rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts constitué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de la MONUG.

Annexe IV

A. Organigramme des opérations militaires

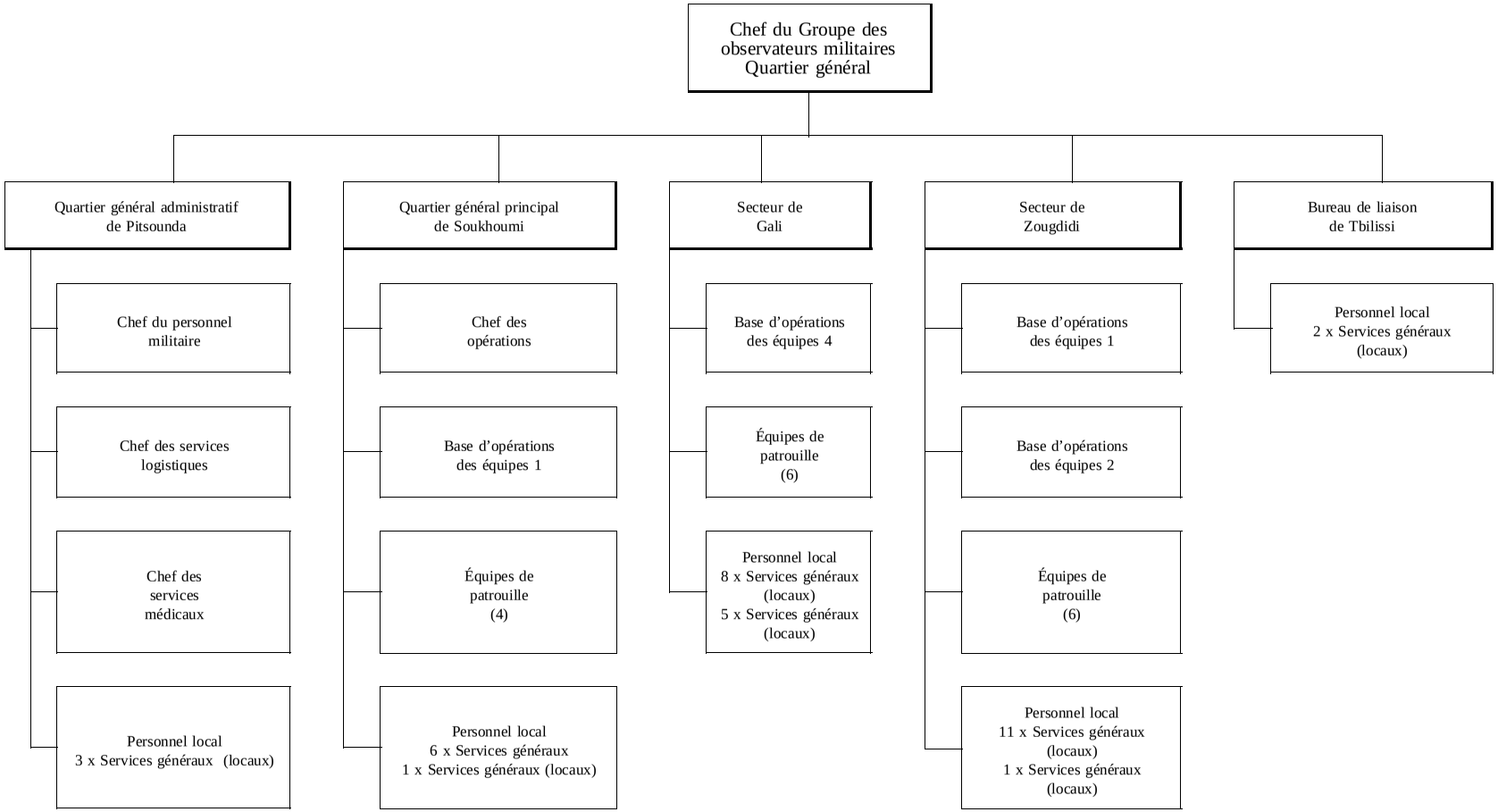

B. Organigramme du personnel civil

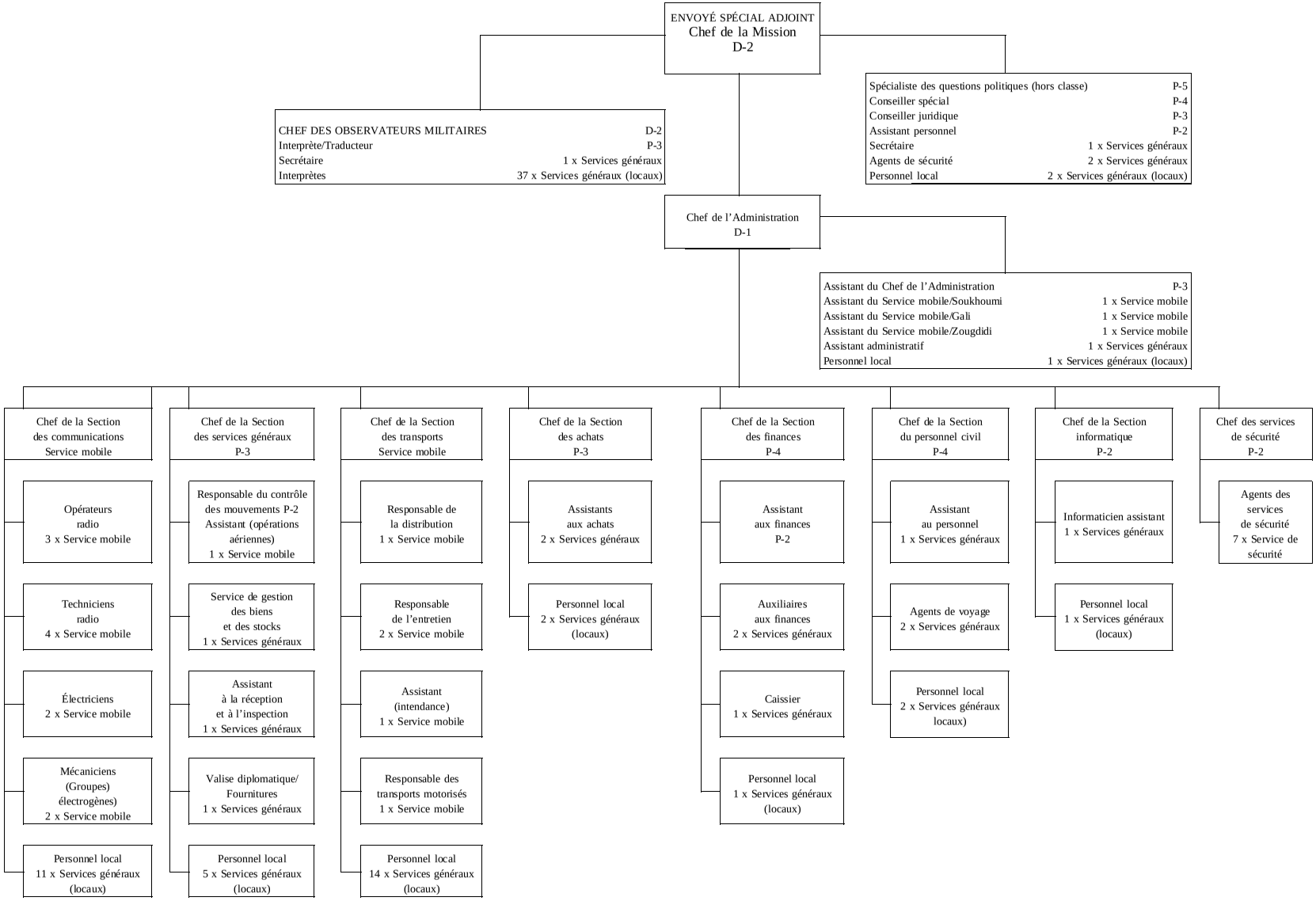

Annexe V
Tableau des effectifs actuels et proposés

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							*Services généraux*						
	D-2	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total*	*Service mobile*	*1re classe*	*Autres classes*	*Service de sécurité*	*Total*	*Personnel local*	*Total général*
Bureau de l'Envoyé spécial adjoint														
Actuels	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	2	2	—	3
Proposés	1	—	1	1	1	1	5	—	—	1	2	3	2	10
Bureau du Chef des														
Actuels	1	—	1	1	2	—	5	—	—	2	—	2	37	44
Proposés	1	—	—	—	1	—	2	—	—	1	—	1	37	40
Administration et gestion														
Actuels														
Bureau du Chef de l'Administration	—	1	—	—	—	1	2	3	—	1	1	5	1	8
Section des achats	—	—	—	1	1	—	2	—	—	2	—	2	2	6
Section des finances	—	—	—	1	—	1	2	—	—	2	—	2	1	5
Section du personnel	—	—	—	1	—	—	1	—	—	2	—	2	2	5
Section des services généraux	—	—	—	—	2	—	2	1	—	5	—	6	6	14
Section des transmissions	—	—	—	—	—	—	—	12	—	—	—	12	11	23
Section des transports	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—	—	6	14	20
Section du traitement électronique de l'information	—	—	—	—	—	1	1	—	—	2	—	2	1	4
Service de sécurité	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	6	6	—	7
Total partiel	**—**	**1**	**—**	**3**	**3**	**4**	**11**	**22**	**—**	**14**	**7**	**43**	**38**	**92**
Administration et gestion														
Proposés														
Bureau du Chef de l'Administration	—	1	—	—	1	—	2	3	—	1	1	5	—	7
Section des achats	—	—	—	—	1	—	1	—	—	2	—	2	2	5
Section des finances	—	—	—	1	—	1	2	—	—	2	—	2	1	5
Section du personnel	—	—	—	1	—	—	1	—	—	2	—	2	2	5
Section des services généraux	—	—	—	—	1	1	2	1	—	5	—	6	5	13
Section des transmissions	—	—	—	—	—	—	—	12	—	—	—	12	11	23
Section des transports	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—	—	6	14	20
Section du traitement électronique de l'information	—	—	—	—	—	1	1	—	—	2	—	2	1	4
Service de sécurité	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	6	6	—	7
Total partiel	**—**	**1**	**—**	**2**	**3**	**4**	**10**	**22**	**—**	**14**	**7**	**43**	**36**	**89**
Total **Actuels**	**2**	**1**	**1**	**4**	**5**	**4**	**17**	**22**	**—**	**16**	**9**	**47**	**75**	**139**
Proposés	**2**	**1**	**1**	**3**	**5**	**5**	**17**	**22**	**—**	**16**	**9**	**47**	**75**	**139**

Annexe VI
Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement du 7 août 1993 au 30 juin 1996

(En dollars des États-Unis)

	Montant brut	*Montant net*
A. État récapitulatif des ressources		
1. Ressources		
Du 7 août 1993 au 31 janvier 1994 Crédit ouvert (résolution 48/256)	2 278 800	2 198 400
Du 1er février au 31 mars 1994 Crédit ouvert (résolution 48/256)	1 251 800	1 220 100
Du 1er avril au 30 juin 1994 Crédit ouvert (résolution 48/256)	1 002 600	939 000
Du 1er juillet 1994 au 13 janvier 1995 Crédit ouvert (résolution 49/231 A)	8 847 700	8 547 000
Du 14 janvier au 15 mai 1995 Crédit ouvert (résolution 49/231 B)	6 880 136	6 468 136
Du 16 mai 1995 au 12 janvier 1996 Crédit ouvert (résolution 49/231 B)	11 948 718	11 220 568
Du 13 janvier au 30 juin 1996 Montant autorisé (résolution 49/231 B)	7 606 650	7 102 200
Total, rubrique 1	**39 816 404**	**37 695 404**
2. Dépenses de fonctionnement		
Du 7 juillet 1993 au 31 mars 1994 Montant des dépenses	2 044 014	1 976 202
Du 1er avril au 30 juin 1994 Montant des dépenses	832 000	816 121
Du 1er juillet 1994 au 13 janvier 1995 Montant des dépenses	5 581 000	5 346 113
Du 14 janvier au 15 mai 1995 Montant des dépenses	4 469 000	4 281 256
Du 16 mai 1995 au 12 janvier 1996 Montant des dépenses	11 948 718	11 220 568
Du 13 janvier au 30 juin 1996	7 606 650	7 102 200
Total, rubrique 2	**32 481 382**	**30 742 460**
Total, 1 moins 2	**7 335 022**	**6 952 944**
3. Sommes portées au crédit des États Membres		
Du 7 août 1993 au 31 mars 1994	1 142 200	1 142 200
Du 7 août 1993 au 13 janvier 1995[a]	3 714 186	3 612 298
Du 14 janvier au 15 mai 1995	1 966 500	1 858 600
Total	**6 822 886**	**6 613 098**
4. Solde inutilisé (1 moins 2 et 3)	**512 136**	**339 846**

	Montant brut	*Montant net*
B. Situation de trésorerie		
1. Recettes		
Contributions réglées (voir par. 24 du corps du document)	25 394 243	25 394 243
Contributions volontaires en nature	—	—
Contributions volontaires en espèces	—	—
Intérêts créditeurs	395 972	395 972
Recettes diverses	273	273
Total, rubrique 1	**25 790 488**	**25 790 488**
2. À déduire : dépenses de fonctionnement		
Du 7 août 1993 au 31 mars 1994	2 044 014	1 976 202
Du 1er avril au 30 juin 1994	832 000	816 121
Du 1er juillet 1994 au 13 janvier 1995	5 581 000	5 346 113
Du 14 janvier au 15 mai 1995	4 469 000	4 281 256
Du 16 mai 1995 au 12 janvier 1996	11 948 718	11 220 568
Du 13 janvier au 30 juin 1996	7 606 650	7 102 200
Total, rubrique 2	**32 481 382**	**30 742 460**
3. Déficit d'exploitation prévu	(6 690 894)	(4 951 972)

[a] Voir A/49/429/Add.3, par. 69.

Annexe VII
Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

(En dollars des États-Unis)

A. Contributions volontaires

Gouvernement	*Contribution*	*Valeur*
1. Contributions en espèces		—
2. Contributions reçues en nature		—
3. Contributions annoncées en nature		
Suisse	Don d'un appareil Fokker F-27	[a]

B. Fonds d'affectation spéciale

	Montant versé	*Montant annoncé*
Fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer l'application de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé à Moscou le 14 mai 1994		
Suisse	327 600	
Israël	—	5 000
Total partiel	**327 600**	**5 000**
Fonds d'affectation spéciale pour les négociations visant à parvenir à un règlement global du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie		
Suisse	681 896	—
Total partiel	**681 896**	**—**
Total	**1 009 496**	**5 000**

[a] Valeur à déterminer.